

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marianne-veilleux-cssmv-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/13de15ea8ce377268cf03dbf)
<https://www.cadre21.org/membres/13de15ea8ce377268cf03dbf>

Date d'obtention : 2024-11-14 15:57:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle est simple et efficace. Elle est sécurisante pour tous les membres impliqués dans la situation (élèves, parents, personnel scolaire, policier).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je saurai exactement quoi faire dans ce type de situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Surtout de ne pas regarder les images que les élèves ont en leur possession.

Si j'ai affaire à un individu malveillant, j'appelle la police et ne passe pas le questionnaire.

De ne pas questionner un élève si c'est un membre des forces de l'ordre qui me le demande, je ne suis pas mandataire de la police.

J'informe le service de police dans le cas d'une intervention sur un comportement impulsif en lien avec les sextos, cela peut être fait à la toute fin de l'intervention.

Si la situation se passe à l'extérieur de l'école, je réfère le parent au service de police. Je prends tout de même le temps de m'assurer que les choses se passent bien pour l'enfant à l'école.